

Responsabilité du fait des produits

Code GRI3	Responsabilité du fait des produits Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Attestation Véritas des données	Localisation dans rapport RSE (n° chapitre)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement	Unités	Valeurs 2008	Valeurs 2009
						Libellé de l'indicateur ou commentaires 			

Délivrant une prestation de service de valorisation et de traitement de déchets, la rubrique relative à la responsabilité du fait des produits est peu significative. La notion de traçabilité du déchet est satisfaite par l'application de la réglementation en la matière avec les procédures de Bordereau de Suivi des Déchets (BSD). Aucun manquement n'a été signalé à ce titre. La responsabilité du fait des produits devrait être précisée dans un proche avenir, au moment de la transcription en droit français de la Directive Cadre sur les Déchets de décembre 2008. Elle entraînera une refonte réglementaire relative à la Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Le Groupe sera susceptible d'être concerné au titre de la mise sur le marché de matières premières dites secondaires.

Les aspects santé sont essentiellement repris dans le respect des réglementations relatives aux conditions d'exploitation des sites, établissements classés pour la protection de l'environnement.

Volet : Santé et sécurité des consommateurs									
PR1	Etapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité, et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures					Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe		Non pertinent	Non pertinent
PR2	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat					Indicateur non renseigné		non renseigné	non renseigné
Volet : Etiquetage des produits et des services									
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information	8				Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe		Non pertinent	Non pertinent
PR4	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat	8						Néant	Néant

Code GRI3	Responsabilité du fait des produits Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Attestation Véritas des données	Localisation dans rapport RSE (n° chapitre)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Séché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2008	Valeurs 2009
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultat des enquêtes de satisfaction client					Indicateur non renseigné		non renseigné	non renseigné
Volet : Communication marketing									
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultat					Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe		Non pertinent	Non pertinent
PR7	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultat					Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe		Non pertinent	Non pertinent
Volet : Respect de la vie privée									
PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients							Néant	Néant
Volet : Respect des textes									
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services							Néant	Néant